

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Proclamation du 22 Décembre 1965
- VU le décret n°558/PR du 31.12.66 portant formation du Gouvernement
- VU le décret 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement
- VU le décret n°113/PC/MFPTAS/MAE du 8.7.64 portant listes des emplois susceptibles d'être ouverts dans les postes diplomatiques et consulaires
- VU la loi organique 64/34 du 12.12.64 fixant la liste des Hauts fonctionnaires nommés par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu
- VU le décret n°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 modifié par le décret 143/PR/MFAE/MAE/MFPTAS du 21.12.65 portant règlement sur la rémunération, indemnités et avantages matériels divers alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères

Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur Virgile TEVOEDJRE, secrétaire des Affaires Etrangères remis à la disposition de la République du Dahomey par les Nations Unies est affecté pour ordre au Ministère des Affaires Etrangères (Administration centrale) à compter du 1er Janvier 1967.

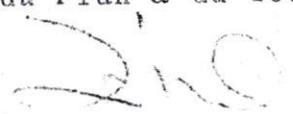
ARTICLE 2.- Monsieur TEVOEDJRE est affecté à l'Ambassade du Dahomey à Washington et nommé à titre personnel dans les fonctions de 1er Conseiller en remplacement de Monsieur Antoine ANDRE titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 3.- A compter de sa date de mise en route pour Washington, l'intéressé aura droit en plus de son traitement de grade aux indemnités et avantages alloués à un premier conseiller d'ambassade par décrets n°s 149/PC/MFAE/MFPTAS/MAE du 20.4.65 et 143/PR/MFAE/MFPTAS/MAE du 21.12.65.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey. Le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre des Finances & des Affaires Economiques sont chargés chacun en ce qui le concerne de son application./-

VU
 Le Ministre des Affaires Etrangères, du Plan & du Tourisme

Fait à COTONOU, le 14 Février 1967



 E.-D. ZINSOU.-



 Général Christophe SOGLC.-

VU
 Le Ministre des Finances & des Affaires Economiques

VU
 P.Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail absent,
 Le Ministre des Finances chargé de